

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LOW**

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le lundi le 9 septembre 2013 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de Son Honneur le Maire, Monsieur Morris O'Connor.

Étaient aussi présents : Les conseillères Theresa van Erp, Amanda St. Jean, Maureen Rice, et Carole Robert, et les conseillers Charles Kealey.

Était absent : Albert Kealey

Étant également présente : la directrice générale/secrétaire-trésorière Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par Son Honneur le Maire, monsieur Morris O'Connor.

2) PÉRIODE DE QUESTIONS

De 19H à 19H30.

3) PROCÈS-VERBAUX

#149-09-2013

IL EST RÉSOLU QUE le procès-verbal de la réunion régulière du 6 août 2013 soit accepté tels que présentés.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St. Jean

APPUYÉ PAR le conseiller Charles Kealey

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(4) ORDRE DU JOUR

#150-09-2013

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et qu'il demeure ouvert.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(5) FACTURES À PAYER

#151-09-2013

IL EST RÉSOLU QUE la liste #09-2013 des factures à payer totalisant un montant de 118 020,71\$ soit par la présente acceptée telle que présentée;

ET QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à faire les affectations budgétaires nécessaires à cet effet.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT

Je, soussignée, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par la présente que les fonds nécessaires sont disponibles pour les dépenses nommées à la résolution #151-09-2013, tel que prévu par le Conseil de la municipalité de Low.

Directrice générale/secrétaire-trésorière

(6) RAPPORT DU MAIRE

Le maire donne un rapport verbal de ses activités pour le mois d'août.

6.1 ADMINISTRATION

(6.1.1) RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Aucun rapport.

(6.1.2) AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, avis de motion est donné par la conseillère Amanda St-Jean qu'à une séance ultérieure une modification au règlement de zonage #02-1993, article 6.1 portant sur les marges de reculs pour les bâtiments afin d'uniformiser le règlement avec ceux des municipalités environnantes sera proposé.

(6.1.3) AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, avis de motion est donné par la conseillère Amanda St-Jean qu'à une séance ultérieure des modifications aux articles 3, 6, 7 et 8 du règlement #02-2001 sur les distances d'implantation de bâtiments accessoires afin d'assurer la conformité avec les modifications au règlement #02-1193, seront proposés.

(6.1.4) AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du Code Municipal, avis de motion est donné par la conseillère Amanda St-Jean qu'à une séance ultérieure un nouveau règlement, soit #010-2013 portant sur l'entretien des immeubles, sera proposé.

(6.1.5) DÉMISSION

CONSIDÉRANT QUE Brian Mahoney, employé de la municipalité depuis 1993, donne sa démission;

CONSIDÉRANT QU'au fil des années il démontre, à titre de chef d'équipe des travaux publics, sa loyauté et son dévouement envers la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est reconnaissante de sa contribution importante à titre d'employé;

#152-09-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil de la Municipalité de Low remercie formellement Brian Mahoney pour son dévouement à la communauté.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.6) CPTAQ – DEMANDE DE LOTISSEMENT

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la commission peut autoriser l'aliénation d'un lot et/ou d'une propriété;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne l'aliénation d'un lot inaccessible au propriétaire actuel afin de le vendre au propriétaire de la propriété avoisinante ;

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par cette demande est dans la zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la propriété avoisinante est également dans la zone agricole et que l'aliénation et la vente de ladite propriété n'aurait aucun impact sur l'homogénéité de la communauté ainsi que l'exploitation agricoles, au contraire, cette vente aurait un impact positif sur les activités agricoles car elle s'ajouterait à une propriété déjà exploitée pour fin agricoles ;

#153-09-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil appui la demande d'aliénation du lot 21, rang 10 faite par le demandeur.

PROPOSÉ PAR la conseillère Carole Robert

APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.7) CPTAQ-DEMANDE DE CONSTRUIRE UNE MAISON

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de l'article 31.1 une personne ne peut construire sans l'autorisation de la commission, une résidence sur un lot vacant à moins que la superficie du lot visée par la demande est de 100 hectares ou plus;

CONSIDÉRANT QUE la présente demande concerne la construction d'une résidence sur un lot de 9.7 hectares;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.2, le demandeur exploite sa propriété aux fins d'agriculture en cultivant des plants, en faisant la collecte de sirop d'érable et en élevant des chevaux;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.6, la construction d'une résidence n'aurait aucun impact sur l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.9, le demandeur, par ces activités, attirent des visiteurs à la communauté, qui stimule l'économie locale;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 62.10 l'économie locale est toujours en décroissance due à la crise forestière et que les emplois anciennement offerts par la dernière entreprise forestière, ATLAS, sont passés de 100 emplois et plus à une quinzaine d'emplois aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire de Western Québec continue ses efforts pour fermer l'école secondaire et que ceci pourrait avoir un impact très négatif en termes d'emplois et pour les familles;

CONSIDÉRANT QUE les petites entreprises agricoles comme celle du demandeur ont un effet positif sur l'économie locale;

#154-09-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil appuie la demande de construction d'une résidence sur le lot visé par cette demande.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.8) DON-BILL WILSON

#155-09-2013

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve un don de \$100 à l'Église Uni de Low au nom de Bill Wilson.

PROPOSÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

APPUYÉ PAR la conseillère Carole Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6.1.9) DON – ST-MICHAEL'S

#156-09-2013

IL EST RÉSOLU QUE le conseil approuve un don de \$275 à l'initiative des élèves St-Michael's concernant le nettoyage de la Rivière Gatineau.

PROPOSÉ PAR la conseillère Theresa van Erp

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 VOIRIE

(6.2.1) RAPPORT

Un bref rapport est donné par le conseiller Charles Kealey, Président de comité de la voirie.

6.2 SÉCURITÉ CIVILE

(6.2.1) RAPPORT

La Conseillère Carole Robert présente son rapport sur les activités du service d'incendie.

(6.3.2) RAPPORT 9-1-1

Inclus dans le rapport du service d'incendie.

(6.3.3) FORMATION

CONSIDÉRANT QUE la formation proposé est pour le sauvetage en espaces clos;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour deux pompiers seront aux delà de 4 000 \$ et que ce montant n'est pas prévu dans le budget de 2013;

CONSIDÉRANT QUE cette formation sera de nouveau offerte au mois de janvier;

#157-09-2013

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE la motion soit repoussée à une date suivant les élections municipales.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Carole Robert

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 HYGIÈNE

(6.4.1) RAPPORT

Aucun rapport est présenté en absence du conseiller Albert Kealey.

6.5 URBANISME

(6.5.1) RAPPORT

La conseillère Amanda St. Jean présente le rapport des permis.

6.6 LOISIRS & CULTURE

(6.6.1) RAPPORT

La conseillère Maureen Rice présente le rapport des activités.

8. FERMETURE

#158-09-2013

IL EST RÉSOLU QUE la réunion se termine à 19h35.

PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Kealey

APPUYÉ PAR la conseillère Amanda St-Jean

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

Directrice générale/secrétaire-trésorière

« Je, Morris O'Connor, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »